



Support de travaux de copropriété

Par **Cordier33**, le **09/09/2020** à **22:36**

Bonjour,

Je suis copropriétaire dans une copropriété composée de 2 bâtiments A et B.

Des travaux ont été votés dans le bâtiment A mais le syndic a indiqué que seulement les copropriétaires du bâtiment A vont supporter les coûts de ces travaux. Est-ce normal?

Nous avons aussi des antennes relais qui sont uniquement sur le bâtiment A qui rapportent des loyers. Ces loyers sont répartis à tous les copropriétaires du bâtiment A et du bâtiment B.

Je ne comprends pas pourquoi on partage tous les loyers d'antennes et on ne supporte pas tous les coûts des travaux.

Merci pour votre avis et éclaircissement.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **09/09/2020** à **22:47**

Bonsoir

Il est difficile de se prononcer si l'on ne connaît pas précisément les statuts de cette copropriété de 2 bâtiments, mais il est possible que l'installation de l'antenne ait été accordé par la copropriété, alors que les travaux faits dans le bâtiment A ne sont utiles que pour les résidents du dit bâtiment.